

FORMATION CONTINUE

Catalogue 2025



LA FORMATION 100% SUR MESURE

PARCE QUE S'ADAPTER À VOS BESOINS EST NOTRE PRIORITÉ

Nos formations sont adaptables au sein de vos structures, en intra-établissements mais également en 100% sur-mesure grâce à l'expertise de notre équipe d'ingénieurs pédagogiques, d'intervenants qui sont en capacité de construire avec vous, l'offre de formation qui correspond à vos besoins et contraintes. Nos professionnels sont présents pour vous accompagner dans vos demandes de formations individuelles et collectives et vous permettre de poursuivre le processus de professionnalisation à l'œuvre dans votre pratique et/ou celle de vos équipes et qui se doit en permanence d'être adapté aux évolutions des publics accompagnés, des problématiques rencontrées, des évolutions juridiques et des réalités pratiques dans une société en perpétuel mouvement.

DELAIS D'ACCES

- L'accès à une formation peut être à l'initiative d'un employeur pour un ou plusieurs salariés, d'un salarié, d'un particulier ou d'une instance.
- Les programmes de formation sur-mesure sont proposés au commanditaire dans un délai de 15 jours ouvrés après échanges sur les besoins de celui-ci.
- Pour les formations en intra, les formations sont programmées en fonction de la demande du commanditaire et en tenant compte des impératifs organisationnels et des effectifs prévus.
- Un délai minimum de 2 jours ouvrés est à prévoir entre la date de la demande d'inscription et la date prévue de début de formation, pour pouvoir valider la demande d'inscription sous réserve d'un nombre suffisants d'inscrits

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

- Des méthodes pédagogiques actives pour favoriser les apprentissages et capitaliser les bonnes pratiques, alternance d'apports théoriques, méthodologiques et pratiques, mises en situation, approche ludique et participative facilitant les partages d'expériences et les échanges entre professionnels et intervenant.
- Des contenus pédagogiques déployés en présentiel ou distanciel en fonction des objectifs de formation
- Des supports pédagogiques variés et adaptés: documentation de formation et supports pédagogiques remis aux stagiaires (format papier ou numérique), Présentation Power Point, Vidéos, étude de cas...

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation des acquis qui concerne les stagiaires se fait en deux temps:

- Un positionnement à l'entrée de la formation à partir d'un échange (recueil des attentes et des acquis du stagiaire au regard de la formation)
- Et l'évaluation des acquis sous forme d'évaluation formative en continue tout au long de la formation et en fin de formation sous formes diverses (mise en situation, jeu de rôles, QUIZ, échange débat, auto-évaluation...)

L'évaluation de la formation:

- Au terme de la formation, chaque stagiaire complètera un questionnaire de satisfaction afin d'évaluer la qualité de la formation
- délivrance d'une attestation nominative de fin de formation



Piloter et mener un entretien professionnel



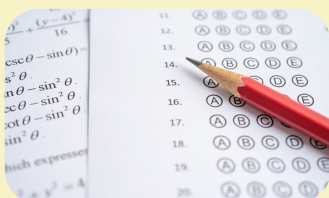
Devenir formateur interne : transmettre son expérience



Les écrits professionnels : enjeux et responsabilités



L'analyse des pratiques professionnelles



Préparation de l'évaluation ESSMS pour le référent qualité



Assurer son positionnement de moniteur d'atelier



Tuteurs et maîtres d'apprentissage : accueillir, accompagner et organiser en secteur social



Violence conjugales et intrafamiliales : se positionner et agir en qualité de professionnel(le) de l'éducation



Socialisation précoce et développement langagier du jeune enfant



Accompagnement et évaluation des élèves Auxiliaire de puériculture en stage



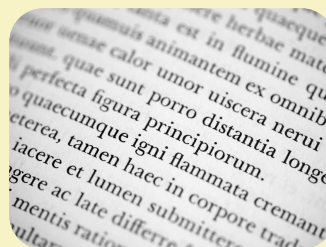
Actualisation des compétences des Aides-Soignant(e)s



Assistant de soins en gérontologie



Utiliser les pratiques médiatisées en relation d'aide : initiation aux outils et pratiques de l'art-thérapie dans les secteurs du social et médico-social



Conditions Générales de Vente



Conditions d'accueil des personnes en situation de handicap



Politique d'accessibilité

PILOTER ET MENER L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Issu de la loi du 05 mars 2014, l'entretien professionnel constitue un véritable bilan récapitulatif du parcours professionnel de chaque salarié. Cet entretien, qui a lieu tous les 2 ans, permet de faire un point sur les perspectives d'évolution professionnelle, Les formations, Les dispositifs qui les accompagnent (validation des acquis de l'expérience -VAE-, activation et abondement du compte personnel de formation -CPFconseil en évolution professionnelle - CEP-). Tous les salariés sont concernés quelle que soit la nature de leur contrat de travail. Il constitue un élément indispensable de la politique de formation de l'entreprise et plus globalement de sa politique de management des compétences et des expertises dans les établissements.



Objectifs

- Comprendre les enjeux managériaux de l'entretien professionnel
- Préparer et conduire un entretien professionnel
- Accompagner et aider à clarifier les évolutions professionnelles des collaborateurs



Modalités pédagogiques

- Des méthodes pédagogiques actives : d'apports théoriques, méthodologiques et pratiques, mises en situation, approche ludique et participative facilitant les partages d'expériences et les échanges entre professionnels et intervenant.
- Des contenus pédagogiques déployés en présentiel ou distanciel en fonction des objectifs de formation
- Des supports pédagogiques variés et adaptés: documentation de formation et supports pédagogiques remis aux stagiaires (format papier ou numérique), Présentation Power Point, Vidéos, étude de cas...



Modalité d'évaluation

Evaluation : diagnostic, formative – Evaluation des acquis en fin de formation sous forme de QCM – Questionnaire de satisfaction à chaud - Délivrance d'une attestation de fin de formation

Infos

Public et pré-requis

Tout professionnel amené à exercer des fonctions d'encadrement

Formateurs

Directrice ESSMS-Formatrice

Effectifs

Ouverture d'une session à partir de 8 inscriptions

Durée

1 jour soit 7 heures

Date

Sur demande

Tarifs

Coût stagiaire : 210€ TTC
En intra : nous consulter

Lieu

Inter ou Intra-établissement
IFRASS Campus Louis Lareng

Contact

Laurence PREVOST
Pôle Formation Continue
secretariatfc@ifrass.fr
05 34 63 89 27
Réfèrent handicap :
Nathalie Parayre
n.parayre_ext@ifrass.fr

PILOTER ET MENER L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL



Contenu du programme

Les caractéristiques et les enjeux de l'entretien professionnel

- Connaître les textes de référence juridique à la mise en place d'un entretien professionnel
- Comprendre les objectifs de l'entretien professionnel : enjeux, spécificités, rôles des différents acteurs
- Différencier l'entretien professionnel de l'entretien d'évaluation : quels risques ? Points clés à prendre en compte lors d'un entretien professionnel : les thèmes à aborder

La préparation et les différentes étapes de l'entretien professionnel

- Anticiper les évolutions prévisibles de l'entreprise Analyser le parcours professionnel des collaborateurs : poste, aptitudes professionnelles, compétences
- Connaître les différentes étapes de l'entretien professionnel : convocation, préparation, réalisation, formalisation de l'entretien
- S'approprier les supports de l'entretien (outils associatifs ou autres)

Conduire l'entretien

- Accueillir et adapter sa posture de manager pour créer un climat favorisant la réussite de l'entretien professionnel
- Maîtriser les techniques de communication
- Pratiquer l'écoute active

Savoir accompagner les collaborateurs dans l'élaboration de leur projet professionnel

- Connaître les dispositifs et outils d'orientation professionnelle (VAE, CPF...)
- Identifier les compétences à développer ou à réactualiser
- Conseiller et accompagner le collaborateur dans son projet professionnel
- Élaborer un outil de suivi

DEVENIR FORMATEUR INTERNE

TRANSMETTRE SON EXPERIENCE



Evoluer à son poste de travail, développer ses connaissances, faciliter l'acquisition de nouvelles compétences... la formation interne constitue une réponse en termes d'évolution professionnelle, d'optimisation du budget de formation et de valorisation des savoirs et savoir-faire professionnels.



Objectifs

- Identifier les besoins et définir les objectifs pédagogiques
- Réaliser un déroulé pédagogique et les contenus de formation
- Construire les outils nécessaires et identifier les types d'animations.
- Appréhender les situations difficiles en adaptant ses méthodes.
- Evaluer son intervention et évaluer la satisfaction des participants.
- Réaliser le bilan de son action et améliorer ses pratiques.



Modalités pédagogiques

Des méthodes actives pour favoriser les apprentissages et capitaliser les bonnes pratiques. Une alternance de connaissances théoriques, de mise en situation et d'analyse de pratique.



Modalité d'évaluation

Test de positionnement et recueil des attentes des participants en amont de la formation – Evaluation formative - Evaluation des acquis en fin de formation (Quiz) – Questionnaire de satisfaction à chaud – Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Infos

Public et pré-requis

Toute personne amenée à mettre en œuvre occasionnellement des séquences de formation pour transmettre ses connaissances et/ou compétences professionnelles

Formateurs

Formateur expérimenté de l'IFRASS

Effectifs

Nous consulter

Durée

3 jours (21h)

Date

Sur demande

Tarifs

Nous consulter

Lieu

Intra-établissement
IFRASS Campus Louis Lareng

Contact

Laurence PREVOST
Pôle Formation Continue
secretariatfc@ifrass.fr
05 34 63 89 27
Référént handicap :
Nathalie Parayre
n.parayre_ext@ifrass.fr

DEVENIR FORMATEUR INTERNE

TRANSMETTRE SON EXPERIENCE



Contenu du programme

Connaître les grandes théories de l'apprentissage dans la formation pour adulte

- Qu'est-ce que transmettre ? L'autorité du formateur, la place de l'apprenant
- Les logiques d'apprentissage spécifiques, le développement cognitif de l'adulte.
- Les attentes et les besoins spécifiques, le contrat pédagogique.

Poser le cadre de son intervention et construire sa séquence de formation

- Apports méthodologiques pour réaliser un programme de formation.
- Préparation d'une séquence de formation et construction de ses outils.
- Animation d'une séquence de formation : les techniques d'animation mobilisées en fonction des objectifs visés (communiquer, impliquer, valoriser, motiver, susciter la participation...)

Intersession

Construction de son plan d'action

Animer sa séquence de formation et se mettre en situation

- Mise en situation sur la base de son plan d'action.
- Analyse des séquences formatives proposées et compléments méthodologiques.
- Repérage des bonnes pratiques, l'attitude adéquate face à une situation délicate.
- L'évaluation pour améliorer ses propres pratiques

LES ECRITS PROFESSIONNELS

ENJEUX ET RESPONSABILITE



Cette formation permet de répondre notamment aux questionnements : Que faut-il écrire ou ne pas écrire ? Comment rédiger des écrits efficaces dans un but d'optimisation du travail en équipe et de valorisation du projet d'accompagnement ? Quels sont les enjeux des écrits ? Quels sont les écrits exigés du point de vue réglementaire et législatif ?



Objectifs

- Actualiser ses connaissances du cadre législatif qui entoure les écrits professionnels
- Prendre conscience des enjeux des écrits professionnels pour l'utilisateur/patient, l'équipe et l'institution
- Acquérir une méthodologie des écrits professionnels
- Repérer les spécificités des divers écrits professionnels autour d'un projet d'accompagnement
- Evaluer et faire évoluer sa pratique



Modalités pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques, Analyse de situations à partir des connaissances et expériences des participants, Etude de cas sur les écrits professionnels



Modalités d'évaluation

Evaluation : diagnostic et formative
Evaluation des acquis en fin de formation sous forme de Quiz – Questionnaire de satisfaction à chaud – Délivrance d'une attestation de fin de formation

Infos

Public et pré-requis

Professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire amenés à rédiger des écrits dans le cadre de l'exercice de leur fonction

Formateurs

Sophie LEROY, Formatrice spécialisée dans le champ du travail social

Effectifs

Ouverture d'une session à partir de 8 inscriptions

Durée

2 jours soit 14 heures

Date

Sur demande

Tarifs

450€TTC/participants
Tarif intra : nous consulter

Inter ou Intra-établissement
IFRASS Campus Louis Lareng

Contact

Laurence PREVOST
Pôle Formation Continue
secretariatfc@ifrass.fr
05 34 63 89 27
Référént handicap :
Nathalie Parayre
n.parayre_ext@ifrass.fr

LES ECRITS PROFESSIONNELS

ENJEUX ET RESPONSABILITE



Contenu du programme

Inscrire les écrits professionnels dans le contexte législatif actuel

- Le cadre législatif (Loi 2002-2...mars 2002) - La valeur juridique des écrits professionnels et la responsabilité des professionnels - La confidentialité des données et le secret professionnel - L'accès à l'information et aux dossiers de la part de l'utilisateur et la transmission à un tiers

Identifier la place des écrits dans les pratiques professionnelles

- Les enjeux de l'écrit professionnel - Identification et distinction des éléments qui différencient à la fois le contenu et le destinataire - Le dossier de l'utilisateur informatisé

Acquérir une méthodologie des écrits professionnels

- L'organisation des écrits – le recueil d'informations – Lisibilité du message écrit et spécificité du langage – Expérimentation, par des jeux d'écriture, permettant de se confronter à la subjectivité de la communication écrite et aux moyens de tendre vers plus d'objectivité.

Intégrer les écrits professionnels dans l'organisation et le travail d'équipe

- La place de l'écrit au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Appréhender le positionnement de chacun (usagers/patients, familles, intervenants, partenaires...) à partir d'une meilleure connaissance des obligations respectives

Prendre conscience des qualités de ses écrits et améliorer ses pratiques dans la rédaction et la transmission des données

- Analyse des pratiques professionnelles d'écriture à partir d'étude de cas – identification d'axes d'amélioration

L'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES



"L'analyse des pratiques professionnelles désigne une méthode de formation ou de perfectionnement fondée sur l'analyse d'expériences professionnelles récentes ou en cours, présentées par leurs auteurs dans le cadre d'un groupe composé de personnes exerçant la même profession"(1) . C'est une démarche réflexive, collective qui permet suivant un processus méthodologique d'explicitation une situation vécue issue de l'expérience professionnelle. (1) André Lévy, Vocabulaire de psychosociologie, Eres, 2002.



Objectifs

- ANALYSER (au présent) pour COMPRENDRE (du passé et à partir du passé) afin de DISCERNER pour DECIDER puis AGIR (dans l'avenir)"(2)
- Permettre aux professionnels de développer une posture réflexive.
- Favoriser la distanciation des situations de soin et d'accompagnement en vue de clarifier ses représentations et modifier l'agir professionnel.
- Faciliter la prise de conscience de la place de la pratique réflexive dans la construction de son identité professionnelle.



Modalités pédagogiques

Des méthodes pédagogiques actives : d'apports théoriques, méthodologiques et pratiques, mises en situation, approche ludique et participative facilitant les partages d'expériences et les échanges entre professionnels et intervenant.



Contenu du programme

A partir de l'exposé d'une situation professionnelle concrète vécue par l'un des participants, le groupe travaille collectivement à l'analyse de cette situation grâce à :

- une phase de questionnement (recueillir un maximum d'informations),
- une phase d'émission d'hypothèses de compréhension (comprendre pourquoi cette situation a pu se produire ainsi sans chercher de solution a posteriori)
- une phase d'expression libre laissée à la liberté de l'exposant.

Infos

Public et pré-requis

Tout public, professionnels de l'entité (service, équipe...) concernée

Formateurs

Psychologue clinicien
Docteur en psychologie
Formation au GFAPP

Effectifs

8 à 12 participants

Durée

Ateliers de 2h
6 à 8 fois par an

Date

Nous consulter

Tarifs

Nous consulter

Lieu

Intra-établissement
IFRASS Campus Louis Lareng

Contact

Laurence PREVOST
Pôle Formation Continue
secretariatfc@ifrass.fr
05 34 63 89 27
Réfèrent handicap :
Nathalie Parayre
n.parayre_ext@ifrass.fr

PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION ESSMS POUR LE RÉFÉRENT QUALITÉ



Les orientations portées par le nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS s'appuient sur une démarche d'amélioration continue de la qualité, sur des méthodes allant au coeur des accompagnements et permet de porter un regard sur l'organisation et les pratiques professionnelles dans une approche centrée sur la personne accompagnée.

En ce sens, cette démarche s'adresse directement à l'ensemble des professionnels des ESSMS.



Objectifs

- Appréhender les principes de la démarche qualité exigés par le référentiel HAS en ESSMS
- Maîtriser les outils et les méthodes associés
- Planifier et préparer l'évaluation de son établissement



Modalités pédagogiques

Pour informer, faciliter l'acquisition de compétences et transformer les représentations, plusieurs méthodes et outils pédagogiques sont mis en oeuvre.

Des exposés et des méthodes actives :

- Etudes de cas sur les éléments du référentiel HAS dont les critères impératifs
- Etudes de cas sur la production des éléments de traçabilité (gestion documentaires et production de documents...)
- Méta-plan pour l'identification de la cartographie des risques



Modalités d'évaluation

Évaluation de positionnement et formative en amont

Questionnaire de satisfaction à chaud

Délivrance d'une attestation de fin de formation

Infos

Public et pré-requis

Référent qualité ou tout nouveau professionnel amené à exercer des fonctions de référent qualité - Aucun prérequis

Formateur

Formateur expert qualifié en secteur social et médico-social et évaluateur externe en ESSMS

Effectifs

Groupe de 8 à 12 personnes

Durée

2 jours en présentiel et 4h à distance synchrone

Dates

18 et 19 mars 2025

04 et 05 juin 2025

Module à distance en accès libre deux semaines avant le début de la formation

Tarifs

Inter : 950€ TTC/personne

Intra : nous consulter

Lieu

Inter-établissement
IFRASS Campus Louis Lareng

Contact

Laurence PREVOST
Pôle Formation Continue
secretariatfc@ifrass.fr
05 34 63 89 27
Référent handicap :
Nathalie Parayre
n.parayre_ext@ifrass.fr

PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION ESSMS POUR LE RÉFÉRENT QUALITÉ



Contenu du programme

Durée de la formation : 2,5 jours soit 17,5 heures comprenant :

- Un module à distance d'une 1/2 journée soit 3,5 heures
- Un module en présentiel de 2 jours soit 14 heures

Dans le MODULE à distance, vous explorerez :

- Les fondements de la qualité et les enjeux essentiels à l'évaluation en ESSMS
- Le référentiel unique

Vous identifierez les 5 priorités de votre établissement qui seront approfondies lors de la session en présentiel

Le MODULE en présentiel vous permettra :

- D'explorer le référentiel HAS
- D'identifier les risques
- De mettre en place un programme d'actions qualité
- De maîtriser votre gestion documentaire et vos éléments de traçabilité
- De préparer la visite d'évaluation
- D'ouvrir votre évaluation sur SYNAE
- D'aborder les modalités de déroulement de la visite et la transmission du rapport

ASSURER SON POSITIONNEMENT DE MONITEUR D'ATELIER

« Le moniteur d'atelier anime des ateliers destinés à des publics relevant du sanitaire et social et du médico-social, autour du développement de l'autonomie, de compétences ou encore de projets d'insertion. Cette formation vise à développer et assurer, son positionnement, ses qualités, ses connaissances et ses compétences de moniteur d'atelier »



Objectifs

Module 1 - ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE 2 jours - 20 & 21 janvier 2025

- Permettre une meilleure connaissance du cadre réglementaire et politique qui régit le secteur médico-social et les ESAT
- Définir les différents types de handicap et en déduire un positionnement adapté à la relation spécifique de travail
- Se positionner comme moniteur d'atelier en équipe pluri-professionnelle auprès de travailleurs en situation de handicap
- Identifier les partenaires, leurs rôles et leurs missions pour répondre aux besoins de la personne

Module 2 - GESTION ET MANAGEMENT 3 jours - 27, 28, 29 janvier 2025

- Identifier sa place dans la gestion d'un atelier ou d'un service
- Découvrir les spécificités des aspects managériaux et de relation avec les travailleurs en situation de handicap

Module 3 - DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET MILIEU ORDINAIRE 3 jours - 02, 03, 04 février 2025

- Concevoir un accompagnement du travailleur handicapé en respectant la distance professionnelle
- Identifier les fondamentaux de la conception du projet personnalisé et des différents écrits professionnels en lien avec l'action d'accompagnement
- Evaluer, soutenir et développer les compétences des travailleurs
- Connaître les différents dispositifs et outils pour favoriser les orientations en milieu ordinaire

Infos

Public et pré-requis

Professionnel en exercice ou tout nouveau professionnel amené à exercer des fonctions de moniteur d'atelier - Aucun prérequis

Formateurs

Ghislaine MEULEMAN -
Directeur ESSMS - Formatrice

Effectifs

Groupe de 8 à 12

Durée

3 semaines

Date et horaire

- 20, 21, 27, 28, 29 janvier 2025
- 02, 03 et 04 février 2025

Tarifs

1 420 €TTC/personne
En intra : nous consulter

Lieu

Inter ou Intra-établissement
IFRASS Campus Louis Lareng

Contact

Laurence PREVOST
Pôle Formation Continue
secretariatfc@ifrass.fr
05 34 63 89 27
Réfèrent handicap :
Nathalie Parayre
n.parayre_ext@ifrass.fr

ASSURER SON POSITIONNEMENT DE MONITEUR D'ATELIER



Modalités pédagogiques

- Des réponses aux questions individuelles des participants
- Une participation active pour favoriser les échanges et capitaliser les bonnes pratiques
- Une alternance d'enseignement théoriques (alternance entre théorie et retour d'expérience des situations rencontrées par les professionnels), de mise en situation et de réflexion sur les pratiques



Modalités d'évaluation

Auto-évaluation des compétences

Évaluation de la satisfaction et des acquis en cours et en fin de formation



Contenu du Programme

Module 1 - ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE

Cadre réglementaire / Évolutions des politiques Publiques / Culture médico-sociale

- Actualiser ses connaissances sur les lois de 2002 et de 2005
- Actualiser ses connaissances sur l'évaluations interne et externe

Mieux comprendre l'organisation générale des ESAT

- Budgets
- Statuts et droits des travailleurs...
- Plan de transformation des ESAT...

Comprendre le cadre de la fonction en lien avec la RBPP "Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en ESAT"

- Missions du moniteur d'atelier : dualité production et accompagnement

Connaissance des différents types de handicap

- Les notions de handicap, de déficience, d'incapacité et de désavantage
- Permettre de bien se situer par rapport à la population accueillie face aux handicaps
- Aborder les difficultés du public qui interfèrent dans le travail

Travailler en équipe pluri-professionnelle et en partenariat

- Savoir travailler en équipe et positionnement du moniteur d'atelier en équipe pluridisciplinaire
- Identifier les différents acteurs (SAVS, foyer, tutelle...)
- Connaître leurs champs d'intervention
- Savoir transmettre les informations aux partenaires dans le respect des droits de la personne

ASSURER SON POSITIONNEMENT DE MONITEUR D'ATELIER

Module 2 - GESTION ET MANAGEMENT

Gestion d'un atelier ou une activité de service

- Définir les objectifs de production
- Organiser et répartir le travail de production
- Identifier les facteurs de risques et améliorer la qualité
- Analyser et planifier la production

Management d'une équipe de travailleurs d'ESAT

- Connaître son style de management
- Adapter son style de management en fonction des problématiques des personnes

Module 3 - DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET MILIEU ORDINAIRE

Accompagnement / projet personnalisé

- Adapter une juste distance professionnelle dans la relation d'accompagnement
- Savoir recueillir et analyser les données nécessaires à la co-construction du projet personnalisé
- Participer, mettre en œuvre, assurer le suivi du projet personnalisé et son évaluation

Les écrits professionnels

- Points clés à prendre en compte lors d'un écrit : fond, forme, destinataire Identifier les différents types d'écrits professionnels pour le moniteur d'atelier

Gérer et développer les compétences

- Savoir observer, repérer et analyser les capacités du travailleur
- Comprendre les différentes formes d'apprentissage de l'adulte
- Mettre en œuvre des séquences d'apprentissage en tenant compte du potentiel de chacun
- Identifier les compétences à développer et analyser les besoins de formation des travailleurs
- Mettre en place et évaluer des actions de formation interne
- Conseiller et accompagner les travailleurs dans des démarches de reconnaissance des savoirfaire professionnels (VAE, RAE...)

Accompagner l'insertion dans le milieu ordinaire

- Identifier les dispositifs et connaître leurs objectifs et leurs références juridiques : les stages, les mises à disposition, les PMSMP, l'emploi accompagné...)
- Connaître les droits des travailleurs d'ESAT en lien avec l'insertion (CPF, CEP, orientation CDAPH...)
- Organiser et préparer pour un travailleur une expérience en milieu ordinaire (objectifs, préparation, suivi, évaluation, gestion des situations d'échec...)

TUTEUR ET MAÎTRE D'APPRENTISSAGE :

ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER ET ORGANISER EN SECTEUR SOCIAL



"Le tuteur ou maître d'apprentissage a pour mission d'accompagner le stagiaire ou l'apprenti dans sa formation. Il l'encadre dans ses activités quotidiennes, assure la cohérence de la formation entre les enseignements théoriques et l'expérience pratique acquise en entreprise."



Objectifs

- Comprendre les enjeux de la mission de tuteur et de maître d'apprentissage
- S'appropriier le rôle et les missions du tuteur/maître d'apprentissage
- S'organiser et planifier les différentes étapes de la collaboration : l'accueil, l'intégration, le suivi et l'évaluation
- Développer une communication et un relationnel adaptés
- Assurer le suivi de la progression de l'apprenant
- S'appropriier les outils organisationnels et pédagogiques de l'alternance



Modalités pédagogiques

Des méthodes actives pour favoriser les apprentissages et capitaliser les bonnes pratiques : Une alternance de connaissances théoriques, de mises en situation et d'analyse de pratiques

Une approche ludique et participative facilitant les partages d'expériences et les échanges entre professionnels et intervenant.

Infos

Public et pré-requis

Nous consulter

Formateurs

Nous consulter

Effectifs

Nous consulter

Durée

2 jours - 14 heures

Date

Nous consulter

Tarifs

290€/participants
en intra : nous consulter

Lieu

Inter ou Intra-établissement
IFRASS Campus Louis Lareng

Contact

Laurence PREVOST
Pôle Formation Continue
secretariatfc@ifrass.fr
05 34 63 89 27
Réfèrent handicap :
Nathalie Parayre
n.parayre_ext@ifrass.fr

TUTEUR ET MAÎTRE D'APPRENTISSAGE :

ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER ET ORGANISER EN SECTEUR SOCIAL



Contenu du programme

1er jour :

Je me positionne dans mon rôle de tuteur...

- Le tutorat d'alternance (contrat de professionnalisation / contrat d'apprentissage)
- Travail sur les représentations
- Echanges sur les difficultés, les réussites à partir d'expériences vécues par les participants
- Enjeux pour la structure, le tuteur et l'alternant

J'identifie mes missions...

- Accueillir, intégrer, accompagner et évaluer pour professionnaliser et développer l'autonomie de l'alternant
- Organiser l'accueil de l'alternant (préparation des informations à communiquer, documents à transmettre, accès aux bases de données, secret et confidentialité...)
- Poser le cadre de la fonction de tuteur au sein de l'entreprise
- Un rôle central : responsable de l'alternant, en lien avec le centre de formation et le service RH

J'adapte mes modes de communication...

- Entre transmission et évaluation : les clés d'une communication adaptée
- Les bases de la communication pour transmettre, informer, conseiller, écouter, motiver, recadrer positivement
- Comprendre les besoins de l'alternant
- Guider l'alternant dans sa réflexion sur ses activités professionnelles

Je m'organise en amont...

- Définir les objectifs d'apprentissage
- Préparer le parcours de formation, les séquences de travail, la progression et les objectifs à atteindre
- Rendre une situation de travail formatrice, organiser les activités pour faciliter les acquisitions de nouvelles compétences
- Organiser des points d'étape, des moments d'échanges et de bilan sur les activités confiées

2ème Jour :

Je mets en pratique...

- L'accueil, la visite du service, la présentation à l'équipe, au service pour une bonne intégration
- Le suivi de la progression de l'alternant, des résultats obtenus
- Le conseil et l'accompagnement dans la découverte du métier et la construction du projet professionnel du tuteur
- L'évaluation pour apprécier les capacités d'intégration et d'apprentissage et apprécier les compétences acquises
- Les attitudes à adopter face aux situations difficiles (absence de motivation, comportement inadapté...)

Je mobilise les outils et les méthodes

- Pour donner du sens à la situation de travail : la démarche réflexive
- Pour expérimenter : mises en situation
- Pour organiser : le livret d'accueil, des outils méthodologiques

VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES : SE POSITIONNER ET AGIR EN QUALITE DE PROFESSIONNEL(LE) DE L'EDUCATION

La prévention des violences conjugales et intrafamiliales est devenue une priorité pour les pouvoirs publics et pour tous les professionnels qui accueillent et accompagnent du public. Cette formation vise à approfondir les connaissances des professionnel(le)s de l'éducation sur les mécanismes en jeu dans les violences conjugales et intrafamiliales et sur les moyens de prévention, d'orientation et de prises en charge des victimes et des auteurs. Elle a pour objectif d'accroître, d'une part leurs compétences d'analyse des situations de violences et les impacts pour les acteurs et les enfants exposés, et d'autre part, d'améliorer leurs compétences d'intervention dans ces situations dans le respect de leur projet éducatif et de leurs missions.



Objectifs

- Citer les différents types et formes de violence et expliquer le processus du cycle de la violence
- Identifier les principaux acteurs qui participent à la prévention et à la lutte des violences conjugales et intrafamiliales
- Reconnaître le rôle de chacun de ces acteurs
- Analyser une situation rencontrée dans son environnement professionnel afin de pouvoir orienter et agir en complémentarité
- Mettre en pratique des outils pédagogiques de prévention dans le cadre de sa mission (avec son équipe, auprès du public ou dans le cadre d'une action spécifique)



Modalités Pédagogiques

Participation active pour favoriser les échanges et le partage d'expérience, utilisation d'outils de l'intelligence collective (brainstorming, le photo langage, le jeu de rôle, le world café...), mise à profit d'applications numériques (Quizz, nuage de mots, vidéos...), alternance de travaux collectifs, d'analyse et de mises en situation, d'études de cas, d'apports théoriques et méthodologiques, toujours sous forme participative et ludique, ressource est mise à disposition des participants (kits pédagogiques, vidéos, outils pédagogiques, sites d'information...)

Infos

Public et pré-requis

Professionnel(le) de l'éducation ayant une expérience auprès d'un public enfants et familles – Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation

Formateurs

Stéphanie JACQUEZ Formatrice, Chargée d'Etudes et sociologue

Effectifs

Ouverture d'une session à partir de 8 inscriptions

Date

20 et 21 mars 2025

Durée

2 jours consécutifs de 6h

Tarifs

480€ TTC /participant

Lieu

Inter-établissement
IFRASS Campus Louis Lareng

Contact

Laurence PREVOST
Pôle Formation Continue
secretariatfc@ifrass.fr
05 34 63 89 27
Référént handicap :
Nathalie Parayre
n.parayre_ext@ifrass.fr

VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES : SE POSITIONNER ET AGIR EN QUALITE DE PROFESSIONNEL(LE) DE L'EDUCATION



Modalité d'évaluation

Evaluation de positionnement et formative en amont et à l'issue de la formation

Questionnaire de satisfaction à chaud

Délivrance d'une attestation de fin de formation



Contenu du programme

1er jour : Appréhender le sujet en tant que professionnel(le) de l'éducation

- Identifier et analyser les représentations concernant le sujet
- Connaître le contexte national des violences conjugales et intrafamiliales : approche historique et sociologique, zoom sur les politiques publiques de ces 10 dernières années, les enjeux de la prévention et de la lutte contre les violences
- Violences conjugales et intrafamiliales : de quoi parle-t-on ? Comprendre et identifier les différentes formes de violences, les mécanismes en œuvre (cycle de la violence, emprise...) et leurs conséquences pour les enfants exposés.

2ème jour : Posture et champ d'action du professionnel(le) de l'éducation

- Identifier les acteurs concernés par la prévention et la lutte contre les violences : le système d'acteurs dans sa globalité, la place et le rôle de chacun, les politiques et dispositifs associés.
- Approfondir le rôle des principaux acteurs de la lutte contre les VIF : le fonctionnement de la Cellule de Recueil et de traitement des informations préoccupantes (CRIP) et les différents acteurs clés : les institutions, les associations d'accompagnement des victimes, les forces de l'ordre et l'ISCG, les dispositifs de soutien à la parentalité.
- Identifier quand et comment agir en tant que professionnel(le) de l'éducation ? son positionnement et périmètre d'action au sein d'une structure d'accueil Petite Enfance ou Enfance-Jeunesse.

SOCIALISATION PRÉCOCE ET DÉVELOPPEMENT LANGAGIER DU JEUNE ENFANT

 3 jours de formation pour développer ou actualiser les compétences et les pratiques des professionnels de la petite enfance sur le sujet du développement et de l'éveil au langage de l'enfant de 0 à 3 ans



Objectifs

- Les différentes étapes du développement du langage
- Les activités d'éveil et de stimulation au langage
- Prévention des inégalités et accompagnement à la parentalité
- Les troubles du langage et les actions de prévention
- Mise en pratique de l'outil Kamishibai
- Animation d'atelier parent enfant autour de l'éveil langagier



Modalités pédagogiques

- Des méthodes pédagogiques actives : d'apports théoriques, méthodologiques et pratiques, mises en situation, approche ludique et participative facilitant les partages d'expériences et les échanges entre professionnels et intervenant.
- Des contenus pédagogiques déployés en présentiel ou distanciel en fonction des objectifs de formation
- Des supports pédagogiques variés et adaptés : documentation de formation et supports pédagogiques remis aux stagiaires (format papier ou numérique), Présentation Power Point, Vidéos, étude de cas...



Modalité d'évaluation

Délivrance d'une attestation de fin de formation

Infos

Public et pré-requis

Professionnel(le)s de la petite enfance ayant une 1ère expérience auprès des 0-3 ans.

Formateurs

Formatrice et Educatrice de Jeunes Enfants
Orthophoniste et Coordinatrice
Formatrice en psychopédagogie

Effectifs

Nous consulter

Durée

3 jours

Date

Nous consulter

Tarifs

Formation gratuite prise en charge par la DREETS Occitanie

Lieu

Inter-établissement
IFRASS Campus Louis Lareng

Contact

Laurence PREVOST
Pôle Formation Continue
secretariatfc@ifrass.fr
05 34 63 89 27
Réfèrent handicap :
Nathalie Parayre
n.parayre_ext@ifrass.fr

SOCIALISATION PRÉCOCE ET DÉVELOPPEMENT LANGAGIER DU JEUNE ENFANT



Contenu du programme

Jour 1 : Le développement langagier du jeune enfant

- Les différentes étapes du développement du langage et de la communication chez l'enfant de 0 à 3 ans
- Les spécificités du bilinguisme chez le jeune enfant
- Les principaux signaux d'alerte selon les âges
- Les actions de préventions et les possibilités d'adressage
- Le rôle de l'environnement social et éducatif dans le développement du langage
- Les activités d'éveil pour stimuler le langage

Jour 2 : Utilisation de l'outil KAMISHIBAI ou « Théâtre de papier »

- Les origines du KAMISHIBAI
- Intérêt psycho pédagogique de l'outil et manipulation des planches illustrées
- Les sources d'inspiration pour l'histoire à créer
- Conception d'une histoire à transmettre
- Mise en pratique: créer et conter son histoire

Jour 3 : Accompagnement des familles au développement langagier de leurs enfants

- Notions de prévention et soutien à la parentalité en France
- Comment communiquer avec les familles sur les enjeux langagiers de leurs enfants
- Présentation d'un atelier parent / enfant autour de l'éveil langagier
- Proposer aux parents des activités adaptées au niveau de développement communicationnel de l'enfant

ACCOMPAGNEMENT ET EVALUATION DES ÉLÈVES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE EN STAGE



"Le tuteur de stage accueille, intègre et guide l'étudiant en stage à faire le lien entre son bagage théorique et la pratique du métier. Grâce à un échange privilégié avec son tuteur, le stagiaire acquiert peu à peu des compétences nécessaires pour l'exercice du métier dans une démarche réflexive."



Objectifs

- S'approprier le cadre réglementaires et législatif du métier d'auxiliaire de puériculture
- Identifier le rôle de chacun des acteurs qui participent à la professionnalisation de l'élève
- S'inscrire dans une logique d'apprentissage par compétences
- Utiliser les outils d'évaluation et d'accompagnement



Modalités pédagogiques

Formation animée et coordonnée par les formatrices de l'Institut de puériculture de l'IFRASS : Travaux de groupe, jeux de rôles, apports théoriques



Modalité d'évaluation

Délivrance d'une attestation de fin de formation

Infos

Public et pré-requis

Professionnel amené à exercer une fonction tutorale auprès d'élèves auxiliaires de puériculture en stage - Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation

Formateurs

Sophie Triep-Capdeville
(Coordinatrice AP)
Cécile Turcan (Formatrice)

Effectifs

Groupe de 8 min à 14 max

Durée

3 jours

Date et horaire

16, 17 & 18 juin 2025
9H00/12H30- 13H30/17H00

Tarifs

450€/participant
En intra : nous consulter

Lieu

Inter ou Intra-établissement
IFRASS Campus Louis Lareng

Contact

Laurence PREVOST
Pôle Formation Continue
secretariatfc@ifrass.fr
05 34 63 89 27
Réfèrent handicap :
Nathalie Parayre
n.parayre_ext@ifrass.fr

ACCOMPAGNEMENT ET EVALUATION DES ÉLÈVES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE EN STAGE



Contenu du programme

1er jour

Réglementation et législation :

- Le référentiel de formation, le référentiel des compétences et le référentiel d'activités
- Définition du métier
- La responsabilité professionnelle

La notion de compétence

La relation d'accompagnement dans les situations d'apprentissage : rôles et missions des différents professionnels encadrants

2e jour

La démarche réflexive

Les différents types d'évaluation. Les outils

Le raisonnement clinique

3e jour

Réflexions en groupe autour de la constitution d'un livret d'accueil du stagiaire Auxiliaire de Puériculture et d'une charte d'encadrement

Présentation des productions des groupes et échanges

Bilan

ACTUALISATION DES COMPETENCES DES AIDES-SOIGNANT.E.S



Les compétences des Aides-Soignants se sont élargies. De nouveaux actes peuvent être réalisés en collaboration avec les Infirmiers/Infirmières. Cette formation vise à actualiser les connaissances et les pratiques aides-soignantes au regard de l'évolution professionnelle définie par les nouveaux référentiels de formation et de certification du DEAS à partir de septembre 2021 et en lien avec l'arrêté du 10 juin 2021. Cette formation est proposée dans l'attente de la publication d'un arrêté par le Ministère chargé de la Santé. L'obtention d'une attestation de formation en lien avec ce futur arrêté pourra faire l'objet d'une formation complémentaire



Objectifs

- S'approprier le nouveau cadre réglementaire du métier d'aide-soignant
- Exercer sa profession dans un cadre juridique sécurisé
- Accompagner les personnes en formation
- Mener une animation à visée thérapeutique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire
- Analyser des situations professionnelles
- Acquérir les connaissances permettant l'évaluation de l'état clinique et la réalisation de nouveaux soins en toute sécurité



Modalités Pédagogiques

- Apports théoriques
- Pratiques simulées
- Analyse de situation clinique et repérage de risque lié à la situation et au geste en travaux de groupe
- Echanges de pratiques



Modalité d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION :
Evaluation des soins en atelier pratique
Questionnaire de satisfaction à chaud
Délivrance d'une attestation de fin de formation

Infos

Public et pré-requis

Aide-soignant/Aide-soignante diplômé.e.s avant la mise en œuvre de l'Arrêté du 10 juin 2021. Aucun prérequis

Formateurs

Formatrices IFRASS sur la formation des Aides-Soignants

Effectifs

Ouverture d'une session à partir de 8 inscriptions

Durée

3 jours (21h)

Date

Session du 19 au 21 mars 2025
Session du 3 au 5 juin 2025

Tarifs

450€/participants
Tarif Intra : nous consulter

Lieu

Inter ou Intra-établissement
IFRASS Campus Louis Lareng

Contact

Laurence PREVOST
Pôle Formation Continue
secretariatfc@ifrass.fr
05 34 63 89 27
Réfèrent handicap :
Nathalie Parayre
n.parayre_ext@ifrass.fr

ACTUALISATION DES COMPETENCES DES AIDES-SOIGNANT.E.S



Contenu du programme

Le cadre réglementaire et l'évolution de la pratique professionnelle AS

- Le référentiel d'activités et de compétences de l'AS
- Evolution des missions et responsabilité de l'AS
- Les fondamentaux du Tutorat
- La gestion des risques et démarche qualité
- Le raisonnement clinique partagé

Le recueil de données et l'évaluation de l'état clinique

- Actualisation des connaissances dans la mesure et le recueil de paramètres permettant d'apprécier l'état clinique de la personne soignée dans le cadre de la collaboration avec l'IDE -
- Travaux Pratiques : Recueil de la glycémie capillaire, calcul de l'IMC, Lecture de données biologiques urinaires, recueil aseptique des urines

La pratique des soins autorisés par le nouveau référentiel

- L'administration médicamenteuse (Application de pommade, lavage oculaire et instillation de collyres, pose de suppositoire...)
- Soins d'entérostomies -
- Les soins de la fonction respiratoire (Mesure de la fréquence respiratoire, de la saturation en O₂, pose et changement de masque et lunettes à oxygène, l'aspiration endotrachéale)

Rôle de l'aide-soignant dans l'éducation du patient

- Participation à l'animation d'activité d'information, d'éducation et de prévention à la promotion de la santé

ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE



L'assistant de soins en gériatrie apporte une aide et un soutien aux personnes âgées qui sont atteintes de maladies neuro-dégénératives comme la maladie d'Alzheimer. Il peut exercer au domicile des personnes âgées ou dans un établissement.



Objectifs

L'objectif de la formation est d'acquérir des techniques d'accompagnement supplémentaires, afin de mieux accompagner les personnes âgées malades d'Alzheimer, hébergées en établissement ou accompagnées par des équipes spécialisées à domicile.



Modalités pédagogiques

La formation se réalise sous forme d'enseignements dans lesquels le lien avec le terrain professionnel est toujours recherché. La réflexion sur la pratique occupe une part importante dans la formation sous la forme de groupes de réflexion, études cliniques, mises en situation. La recherche de sens dans les troubles du comportement des personnes atteintes de la maladie d'ALZHEIMER, l'appui sur les compétences et les capacités résiduelles, ainsi qu'une communication adaptée sont les fondements de cette formation. Cette formation permet d'offrir aux professionnels des outils contribuant à un accompagnement optimal des personnes malades et de leurs aidants. Elle s'appuie sur l'analyse des pratiques en valorisant l'expérience dispensée dans les différents lieux d'exercice.



Modalité d'évaluation

Modalité d'évaluation: Attestation de formation 140 h délivrée à l'issue du parcours pour reconnaître la capacité à exercer en tant qu'ASG

Infos

Public et pré-requis

Aides-soignants, aides médico psychologiques, accompagnants éducatif et social et auxiliaires de vie sociale, en situation d'emploi auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés.

Formateurs

Equipe pédagogique de l'IFRASS - filière AES Professionnel.le.s exerçant en gériatrie

Effectifs

Ouverture d'une session de formation inter établissement à partir de 10 inscriptions

Durée

140h de formation sur 5 semaines discontinues

Date

du 03 au 06 mars 2025
du 31 mars au 03 avril 2025
du 05 au 07 mai 2025
du 02 au 05 juin 2025
du 23 au 27 juin 2025

Tarifs

1540€/participants

Lieu

Inter-établissement
IFRASS Campus Louis Lareng

Contact

Laurence PREVOST
Pôle Formation Continue
secretariatfc@ifrass.fr
05 34 63 89 27
Réfèrent handicap :
Nathalie Parayre
n.parayre_ext@ifrass.fr

ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE



Contenu du programme

DF1 - Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne (35 heures)

- Maladie d'ALZHEIMER et maladies apparentées
- Le projet individualisé
- Le travail en équipe pluriprofessionnelle

DF2 - Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie (21 heures)

- Modalités d'intervention dans les temps clés du quotidien
- Les besoins fondamentaux de l'être humain
- L'hygiène de la personne

DF3 - Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens (28 heures)

- Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations/conflits
- La famille

DF4 – Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé (28 heures)

- Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de la personne
- Les signes psychologiques et comportementaux
- Démarche d'observation d'une situation Fonctions cognitivo-comportementales

DF5 – Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées (28heures)

- Notions élémentaires sur les principales pathologies gériatriques associées
- Notions de pharmacologie
- Démarches de soins
- Techniques de soins appropriées à la maladie d'ALZHEIMER
- Dimensions éthiques

UTILISER LES PRATIQUES MÉDIATISÉES EN RELATION D'AIDE

INITIATION AUX OUTILS ET PRATIQUE DE L'ARTTHÉRAPIE DANS LE SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL



Une approche qui allie théorie et pratique artistique pour développer des compétences complémentaires dans l'accompagnement des personnes vulnérables.



Objectifs

- S'initier à une méthodologie et pédagogie par les dispositifs d'art thérapie
- Comprendre le processus créatif
- S'approprier l'utilisation des différents médiateurs artistiques
- Adapter les outils d'accompagnement en fonction des publics
- Construire une réflexion sur la place de l'art-thérapie au sein d'une institution et d'une équipe pluri-professionnelle et les espaces de créations possibles
- Elaborer et animer un atelier de pratique artistique médiatisée



Modalités pédagogiques

- En présentiel Apports théoriques, pratiques et méthodologiques + Ateliers pratiques en sous-groupes + Mise en situation Echange individuel à distance avec la formatrice (1 heure)
- En distanciel Ressources et activités en ligne sur une plateforme e-learning (3 heures) Echange individuel à distance avec la formatrice (1 heure)



Modalités d'évaluation

- Evaluation diagnostic, formative, sommative
- Restitution d'un projet individuel d'atelier de pratique artistique médiatisée et sa réalisation en milieu professionnel (échéance au 31/05/2025)

Infos

Public et pré-requis

Professionnels du secteur social, médico-social
Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation

Formateurs

Sophie EL ALAM,
Intervenante psychosociale
et éducative - Praticienne
certifiée en art thérapie

Effectifs

Ouverture d'une session
à partir de 8 inscriptions

Durée

3 jours

Date

11 au 14 février 2025
9h00/12h30-13h30/17h00

Tarifs

450 €/participant

Lieu

Inter-établissement
IFRASS Campus Louis Lareng

Contact

Laurence PREVOST
Pôle Formation Continue
secretariatfc@ifrass.fr
05 34 63 89 27
Réfèrent handicap :
Nathalie Parayre
n.parayre_ext@ifrass.fr

Cette formation est proposée en partenariat avec le Centre de formation en Art-Thérapie AECES - Arc en Ciel en Soit - arcencielensoit.fr et ouvre la possibilité de poursuivre vers le parcours de formation certifiant "Devenir praticien en art-thérapie".



UTILISER LES PRATIQUES MÉDIATISÉES EN RELATION D'AIDE

INITIATION AUX OUTILS ET PRATIQUE DE L'ARTTHÉRAPIE DANS LE SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL



Contenu du programme

MODULE 1 - Présentiel (3.5 jours - 24h de cours)

Immersion

- Les fondamentaux de l'art-thérapie
- Mise en situation d'expérimenter l'acte de création: Atelier d'art-thérapie en individuel
- Retour sur expériences et échanges en groupe

Méthodologie et dispositifs de l'art thérapie

- Processus en jeu vécus lors d'un atelier d'art-thérapie
- Les différents médiateurs, les modes d'expression associés et les utilisations possibles
- Les étapes de la conception, de la préparation et de l'animation d'un atelier d'art-thérapie
- Mise en pratique: Atelier d'art-thérapie et travail en binôme sur l'écoute active.

L'art-thérapie: support de la relation d'aide

- La posture professionnelle et la relation d'aide
- L'adaptation des objectifs et du cadre des ateliers aux profils et pathologies des publics
- Les méthodes d'évaluation, de suivi et de valorisation des réalisations individuelles et collectives
- Etudes de cas: conception et animation d'ateliers autour de différentes thématiques et publics

Projection sur le projet professionnel d'atelier

- Place de l'art-thérapie au sein d'une institution
- Elaboration d'un plan d'application individuel des acquis de la formation pour la réalisation d'un projet d'atelier de pratique artistique médiatisée (échéance 31/05/2025)

Module 2 - Distantiel (4 heures)

- Ressources et activités mises à disposition en ligne
- Entretien de suivi dans le cadre de la mise en place du projet d'atelier de pratique artistique médiatisée

GENERALITES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Définitions

Client : personne morale ou physique qui achète la prestation

Stagiaire/élève/étudiant/apprenti : personne physique qui bénéficie de la formation

Formation inter-établissements : formation dont le contenu est décrit dans le catalogue des offres de formation proposé par l'IFRASS

Formation intra-établissement : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client

Formations certifiantes : parcours de formation conduisant à une certification professionnelle inscrite au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles

Article 2 : Objet et champ d'application

Tout contrat ou convention implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion aux présentes Conditions Générale de Vente.

Article 3 : Inscriptions

Pour les personnes morales, l'inscription est validée à réception de la convention ou du bon de commande valant convention de formation signé et revêtu du cachet de l'établissement

Pour les personnes physiques, l'inscription est validée à réception du contrat de formation signé et d'un acompte de 30 % du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé avant l'expiration du délai de rétractation de 10 jours qui court à compter de la signature de contrat.

Pour les formations certifiantes, l'inscription est subordonnée à la décision d'admission prononcée par le jury ou par l'autorité décisionnaire.

Article 4 : Convocation et attestation de présence

Pour les formations non certifiantes, une convocation précisant le lieu et les horaires de formation est adressée au client. Une attestation de fin de formation ainsi qu'un certificat de réalisation établis en conformité avec les feuilles d'émargement sont adressés au client et/ou stagiaire en fin de formation.

Article 5 : Déroulement d'une formation

Les objectifs de la formation, le programme et le déroulé pédagogique sont rappelés par l'intervenant à l'ouverture du stage. Un tour de table, ou selon tout autre méthode pédagogique, permet de recenser les attentes des stagiaires. A l'issue de la formation, chaque stagiaire/élève/étudiant/apprenti s'engage à remettre à l'IFRASS son appréciation de la formation selon les modalités définies par l'IFRASS. L'analyse des réponses nous permet s'il y a lieu, de réajuster certains éléments de la formation et de ses conditions de mise en œuvre.

Article 6 : Annulation-Cessation anticipée-Report

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (courrier, courriel).

Sauf stipulation contraire figurant dans la convention ou le contrat, en cas d'annulation par le client à moins de 10 jours francs avant le début de la formation, les frais engagés par l'IFRASS seront dus par le client. En cas de réalisation partielle de l'action du fait du client, seule sera facturée au client la partie effectivement réalisée de l'action, selon le prorata nombre d'heures réalisées/nombre d'heures prévues. Les frais engagés par l'IFRASS seront dus par le client.

En cas de cessation anticipée de la formation ou l'abandon du stage par le client inscrit à titre individuel, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le paiement des heures réellement suivies sera dû selon la règle du prorata temporis ainsi que le versement à titre de dédommagement pour les heures non suivies du fait du stagiaire, de frais représentant au maximum 10 % de la partie non réalisée de la formation. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Selon les modalités propres à chaque formation, en cas d'insuffisance de participants, l'IFRASS se réserve la possibilité, après en avoir informé le client, d'annuler la session de formation au plus tard deux semaines avant la date prévue. Les sommes versées sont remboursées au client. Selon les modalités propres à chaque formation,

l'IFRASS se réserve la possibilité, après en avoir informé le client, d'inscrire le (la) stagiaire sur liste d'attente après que le nombre maximum de stagiaires inscrits soit atteint.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Article 7 : Modalités de règlement et de facturation

Tous les prix indiqués sur le contrat ou la convention ou le bon de commande sont nets de taxes, l'IFRASS n'étant pas assujéti à la TVA en application de l'article 261-4-4 du Code général des impôts. En cas de financement par un organisme collecteur et de prise en charge partielle, la part non prise en charge sera directement facturée au client.

Les modalités de facturation et de règlement sont précisées sur la convention ou le contrat de formation.

Article 8: Propriété intellectuelle et confidentialité

Les parties s'engagent à entretenir une attitude de dialogue, à prendre toutes les précautions nécessaires pour que ne soient pas divulgués les documents ou informations de quelque nature qu'ils soient concernant l'autre partie dont ils auraient pu avoir connaissance au cours de la prestation, à ne communiquer sur l'opération que d'un commun accord. Le client s'engage à respecter le droit d'auteur lié aux supports de cours et d'interventions remis par l'IFRASS.

Article 9 : Informatique et libertés

L'IFRASS dispose d'un Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD - depuis mai 2018. L'IFRASS s'est engagé dans le respect de la loi du 06 janvier 1978 (Informatique et Liberté) et depuis mai 2018 dans le règlement général sur la protection des données.

L'IFRASS est amené à recueillir des données personnelles afin d'assurer la gestion administrative, financière et pédagogique des formations. Ces données peuvent être communiquées aux partenaires extérieurs pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires ou contractuelles : organismes institutionnels (rectorat, DREETS, Conseil Régional...), prestataires techniques ou financeurs des formations. Dans le cadre des contrats d'alternance, les données relatives aux absences sont transmises à l'employeur.

Dans le cadre des contrats d'alternance, les données relatives aux absences sont transmises à l'employeur. Les stagiaires/élèves/étudiants/apprentis bénéficient d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des informations qui les concernent. Toutes personnes dont les informations les concernant sont détenues par l'IFRASS disposent du droit à l'oubli, sous réserve d'annulation des données encore actives. L'exercice du droit d'opposition et du droit à l'oubli s'effectue par lettre recommandée adressée au Directeur Général de l'IFRASS. Elles peuvent également déposer une réclamation auprès de la CNIL.

Délégué à la Protection des Données - DPO -
Contact : dpo@ifrass.fr

Article 10 : Responsabilité

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire/élève/étudiant/apprenti du règlement intérieur porté à sa connaissance à l'entrée en formation.

Article 11 : Droit applicable-Tribunal compétent

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Toulouse sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

Article 12 : Règlement intérieur

Tout participant à une formation organisée par l'IFRASS est réputé avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement intérieur de l'IFRASS, disponible sur son site Internet

POLITIQUE D'ACCESSIBILITE CENTRE DE FORMATION IFRASS

L'IFRASS organise des sessions de formation en présentiel et à distance. Ces formations sont accessibles aux publics en situation de handicap et respecte la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette loi, fondée sur les principes généraux de non-discrimination et de libre choix par chacun de son projet de vie, permet de garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées. Elle vise à assurer aux personnes handicapées la compensation des conséquences de leur handicap.

Ce document traite de la politique d'accessibilité et des conditions d'accueil pour les personnes en situation de handicap

Notre centre de formation s'engage à offrir un environnement accessible à tous, en mettant out en œuvre afin que toutes nos installations, programmes, et services soient accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous croyons fermement que chaque individu a le droit de recevoir une formation de qualité, sans entrave liée à un quelconque handicap.

NOS OBJECTIFS :

Accueil inclusif : nous nous engageons à accueillir et à soutenir activement les apprenants en situation de handicap tout au long de leur parcours de formation, de leur entrée en formation à leur concours final. Les besoins individuels de chaque apprenant sont étudiés au plus tôt au moment des entretiens de sélection, au plus tard lors de l'inscription. Les apprenants en situation de handicap sont encouragés à venir échanger sur leurs besoins et leurs attentes, dès leur souhait d'intégrer nos formations. Les portes ouvertes de notre établissement sont, en ce sens, un moment clé pour permettre cet échange, grâce à la présence du référent handicap. Chaque dossier est étudié au cas par cas et des moyens de compensation sont proposés (techniques, humains, temps, etc..)

Accessibilité physique : les formations se déroulent dans un espace aux normes ERP (établissement recevant du public). Nous nous efforçons de rendre nos locaux et nos installations accessibles à tous, en respectant les normes d'accessibilité en vigueur. Une personne, responsable de l'accessibilité de nos bâtiments, travaille en continue sur les améliorations possibles au vu des différents types de handicap. Des aménagements ont été fait, par exemple, pour accueillir des personnes malvoyantes et d'autres sont en cours pour des apprenants malentendantes. La plateforme Moodle sert également de base de travail pour les apprenants en situation de handicap (accessibilité pour malvoyants, documents de cours en ligne pour d'autres pathologies (dys, TDA, etc.....)).

Accès aux programmes : nous travaillons progressivement sur chacun de nos programmes de formation afin qu'ils soient conçus de manière à être adaptables aux besoins spécifiques de chaque apprenant, y compris ceux en situation de handicap. La méthode FALC, par exemple, est connue d'une partie des formateurs et fait partie de nos bases de réflexion.

Communication accessible : nous progressons dans l'accessibilité et la compréhension de toutes nos communications, y compris notre documentation et notre site web, en utilisant des formats adaptés si nécessaire.

Soutien personnalisé : nous offrons un soutien personnalisé aux apprenants en situation de handicap, en mettant en place des mesures d'accompagnement individuel pour répondre à leurs besoins spécifiques. Dès leur entrée en formation et tout au long de leur parcours, des entretiens avec le responsable de formation et le référent handicap sont proposés afin de faire le point l'avancée des apprentissages. Pour les apprenants en alternance, un accompagnement des tuteurs de stage au sein des structures accueillantes est proposé, assurant ainsi la continuité des adaptations jusque sur le lieu de stage

Sensibilisation des collaborateurs de l'IFRASS : nous disposons d'un référent handicap et nous sensibilisons nos formateurs, et tout le personnel de l'établissement, sur les questions d'accessibilité, afin de les aider à fournir un soutien adéquat aux apprenants en situation de handicap

Amélioration continue : nous évaluons régulièrement l'efficacité de notre politique d'accessibilité et nous apportons les ajustements nécessaires pour garantir son application optimale. En ce sens, nous encourageons les retours d'expérience de nos apprenants en situation de handicap et de leurs aidants, afin d'améliorer constamment notre offre de formation et notre environnement d'apprentissage.

Travail collaboratif : Des réunions avec nos partenaires peuvent être envisagées, afin de réfléchir à l'accompagnement approprié. Les aidants, les accompagnateurs sont en général conviés à ces réunions.

Veille en continue : le référent handicap de l'IFRASS se tient au fait de toutes les dernières informations dans le domaine de l'accessibilité et du handicap et en informe les équipes pédagogiques et les équipes d'encadrement. Une veille est faite sur les

LIENS UTILES !!

CONDITIONS D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Ce document présente les étapes clés pour sécuriser le parcours d'une personne en situation de handicap au sein de l'IFRASS :

- Proposition de rendez-vous avec un référent handicap
- Rendez-vous pour analyse de la situation de la personne en situation de handicap. Ce rendez-vous peut se faire en présence des aidants et/ou des organismes accompagnateurs. Ce rendez-vous est un moment privilégié pour exprimer ses besoins et définir les moyens. Il permet de préparer sereinement l'entrée en formation en :

-> Anticipant les aménagements en formation : suite à l'expression des besoins de la personne, une réflexion est menée pour savoir si un aménagement de la formation est nécessaire. Echange avec les responsables de filière et/ou la responsable des études et des parcours (pour les filières du social).

-> Anticipant les aménagements des examens et des concours : suite à l'expression des besoins de la personne, une réflexion est menée pour savoir si un aménagement des examens est nécessaire. S'il y a besoin d'aménagement, un formulaire de « demande d'aménagements des épreuves d'examen professionnel » est à remplir. Ce formulaire est fourni sur demande par l'IFRASS et doit être rempli par un médecin désigné par la CDAPH (ou le médecin traitant pour la Haute Garonne)

- Suivi de l'apprenant en cours de formation : identification des difficultés rencontrées, adaptation des moyens.
- Accompagnement à la recherche de stage, si besoin, ainsi qu'à la continuité des aménagements de formation sur les lieux de stage.
- Accompagnement à la période post formation (continuité de formation ou accompagnement vers l'emploi).

Questions diverses :

Quand venir échanger sur mon handicap ?

- **Dès le souhait d'intégrer une formation** : la personne en situation de handicap peut contacter le référent handicap de l'IFRASS afin d'échanger sur ses éventuels besoins.
- **Aux portes ouvertes de l'IFRASS** : lors de ces portes ouvertes, tous les interlocuteurs de l'IFRASS sont présents, ce qui permet d'avoir une première idée des possibilités qui s'offrent au futur apprenant.
- **Avant ou durant les sélections** : à ce stade, la personne en situation de handicap peut échanger avec l'équipe pédagogique ou le référent handicap et définir ses besoins.
- **Lors de l'inscription** : dernière étape avant la rentrée, l'inscription est un moment clé pour échanger ou soulever un besoin en compensation si nécessaire.
- **Lors de la pré-rentrée ou de la rentrée** : à chaque rentrée, le référent handicap propose une information sur les accompagnements dédiés aux personnes en situation de handicap et incite, chaque apprenant qui en aurait le besoin, à se manifester.
- **Tout au long de la formation** : une fois la formation démarrée, l'apprenant pourra toujours rencontrer le référent handicap ou demander un entretien avec son responsable pédagogique, si la situation se complexifie pour lui et s'il souhaite un ou des aménagements.
- **Dans le cadre d'une alternance** : le lien se fait avec l'entreprise d'accueil afin d'assurer une continuité de la compensation jusque sur le lieu de travail.

- **Avant les épreuves d'examen** : l'apprenant en situation de handicap a la possibilité de demander un aménagement de ses épreuves. Pour cela, il doit remplir le formulaire de « [demande d'aménagements d'examen des épreuves professionnelles](#) » et le faire signer par un médecin habilité. Une copie de ce document devra être amenée au référent handicap qui en avisera les équipes pédagogiques. Attention, pour certaines aides, cette demande doit être faite au minima **2 mois avant le début des examens.**

Quelle est la mission du référent handicap ?

- Assurer l'accueil de la personne en situation de handicap, permettant au cours d'un entretien, d'analyser la situation de handicap, de définir avec la personne ses besoins dans le cadre de son parcours de formation en institut et en stage
- Assurer un rôle de facilitateur pour mobiliser les ressources appropriées aux besoins :
- En fédérant en interne, la direction, l'administration, l'équipe pédagogique, les autres apprenants
- En s'appuyant en externe sur le prescripteur, les spécialistes du handicap, en utilisant les aides techniques et / ou financières mobilisables
- Assurer une veille sur les méthodes pédagogiques afin d'offrir à la personne en situation de handicap les meilleures conditions d'intégration et de personnalisation de son parcours de formation
- Coordonner si nécessaire les mesures de compensation du handicap par un rôle d'interface entre les différents acteurs, y compris jusqu'au montage de dossiers de demande de subventions (adaptations pédagogiques...)
- Tracer le parcours de la personne handicapée, par des points d'étape, et des bilans
- Anticiper la fin de formation en informant la personne en situation de handicap sur les acteurs relais, les dispositifs d'insertion professionnelle existants, et transmettre aux partenaires les données favorisant l'intégration en emploi
- Etre appui ressource auprès de la direction, de l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre de la Charte Handicap régionale
- Transférer le plus largement possible ses compétences sur le handicap aux équipes administratives et pédagogiques
- Capitaliser les expériences d'accueil des personnes en situation de handicap et poursuivre le développement des compétences collectives

Comment se passe un rendez-vous avec le référent handicap ?

Avant tout, ce rendez-vous est placé sous le signe de l'écoute et de la bienveillance, afin de faciliter le dialogue et l'échange. L'IFRASS souhaite que ses apprenants se sentent accueillis et accompagnés, dans le respect de leurs besoins.

Tout rendez-vous avec un apprenant, seul ou accompagné, est notifié sur une grille d'évaluation des besoins des apprenants, conçue par l'AGEFIP. Cette grille permet faire le point sur la situation de l'apprenant, de définir l'ensemble de ses besoins. Face à ces besoins, l'Ifrass vérifie les moyens dont elle dispose pour compenser les besoins et détermine ainsi la faisabilité de la formation.

Dans le cas où l'apprenant ne serait pas accompagné, ce rendez-vous est aussi l'occasion de mettre en relation cette personne avec des organismes partenaires, susceptibles de les accompagner dans leur démarche de formation, à savoir les MDPH, AGEFIPH, France TRAVAIL ou autres organismes dédiés aux handicap.

Les données notées sur cette fiche restent en interne au centre de formation.

Selon le souhait de l'apprenant, ce rendez-vous pourra être renouvelé à tout moment lors de son parcours de formation, sur simple demande.

Les rendez-vous suivants seront l'occasion de faire un point sur la satisfaction de l'apprenant quant aux compensations mises en place.

Comment remplir une « demande d'aménagements d'examen des épreuves professionnelles » ?

Chaque apprenant en situation de handicap peut venir récupérer un exemplaire de cette demande auprès du référent handicap de l'IFRASS ou télécharger le document sur le site de l'IFRASS.

Dans ce document, l'apprenant doit remplir :

- Le premier cadre « identité du candidat »,
- Le cadre « examen présenté »,
- En bas de chaque page : nom et prénom,
- A partir de la page 2 : remplir la première colonne « aménagement sollicité par le candidat ou le représentant légal » en cochant les cases des aménagements attendus

Et si je n'ai jamais eu d'aide et que je ne connais pas mes droits?

L'intérêt du rendez-vous avec le référent handicap est justement d'identifier des besoins et de mettre l'apprenant en relation avec des organismes habilités